

COMMUNE DE MAURY

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 28

DECEMBRE 2017

EDITO

Chères Maurynates, chers Maurynats,

L'année 2017 est sur le point de s'achever et l'hiver commence à s'installer.

Sur le plan des investissements, la municipalité arrive à concrétiser l'ensemble des opérations qui ont été actées et subventionnées : la poursuite de la rénovation des bâtiments communaux, grâce à un nouveau financement octroyé par l'Etat de 99 000 € et dénommé « contrat de ruralité » pour l'axe privilégié de la transition énergétique ; le Relais de Proximité qui ouvrira ses portes en début d'année 2018 et regroupera notamment les infirmières de la commune, les salariés du Service des Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD 66), structure issue de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR66), et d'autres praticiens nommés à l'intérieur du bulletin ; l'aire de remplissage et de rinçage sécurisée des pulvérisateurs agricoles avec la récupération des eaux pluviales... ; le projet de lotissement dont le permis d'aménager vient enfin d'être déposé...

Nos actions s'inscrivent dans une planification pluriannuelle des investissements, ce qui permet une gestion responsable des finances locales et une visibilité à moyen terme dans un contexte incertain.

Mais qu'en sera-t-il des moyens pour assurer nos missions ? De l'exonération de la taxe d'habitation ? Sera-t-elle intégralement compensée ? Si oui, pour combien de temps ? L'incertitude en matière de finances locales est de mise et l'on sait que les moyens des communes n'iront pas en augmentant.

Au nom des mandats que j'exerce, je me bats tous les jours pour réduire la fracture territoriale.

En attendant de vous revoir bientôt lors des traditionnels vœux prévus **le jeudi 11 janvier 2018 à 18h** au Centre Loisirs, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Cordialement,
Votre Maire,
Charles Chivilo

Sommaire :

- Page 2-3: Budget principal 2017
- Page 3: La mairie communique
- Page 4-6: Travaux de la commune
- Page 7: Requalification du cœur de village
- Page 7: Une borne posée à Maury
- Page 8: Gestion de l'eau
- Page 9: « 0 phyto »
- Page 9: Cinéma à Maury
- Page 10: Nouvelles procédures
- Page 11: Les sous-préfectures
- Page 12: Les infos de la bibliothèque
- Page 13: Actualités du club du 3^{ème} âge
- Page 14: Prévention
- Page 15: Vie locale
- Page 16: Calendrier 2018
- Page 16: Nouvelle association sur la commune:
« Grandir à Maury »



Budget principal 2017

Le projet de budget 2017 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la commission finances du 22 mars 2017 et établi avec la volonté:

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- de ne pas augmenter la fiscalité,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre la **diminution de la DGF** (dotation globale de fonctionnement) **pour la 4ème année consécutive**.

⇒ **La section de fonctionnement s'équilibre à 990 726 €** soit un budget stable par rapport à 2016:

	BP 2017		BP 2017
Recettes de fonctionnement	990 726,00	Dépenses de fonctionnement	990 726,00
002 Excédent reporté	0,00	011 Charges à caractère général	197 605,00
013 Atténuation de charges	40 000,00	012 Charges de personnel	499 960,00
042 Opérations d'ordre	21 000,00	023 Autofinancement prévisionnel	112 046,00
70 Vente produits,prest. services	55 850,00	042 Op. d'ordre	8 000,00
73 Impôts et taxes	541 185,00	65 Autres charges de gestion (participat°,subv°...)	143 415,00
74 Dotations et subventions	316 891,00	66 Charges financières	29 200,00
75 Autres produits de gestion	12 300,00	67 Charges except.	500,00
77 Produits exceptionnels	3 500,00		

⇒ **La section d'investissement s'équilibre à 1 089 818.65 €**

	BP 2017		BP 2017
Recettes d'investissement	1 089 818,65	Dépenses d'investissement	1 089 818,65
10 Dotations et fonds divers	264 734,68	001 Report du déficit	41 886,46
13 subventions d'investissement	713 037,97	16 Emprunts	262 453,19
021 Virement de la section de Fct	112 046,00	020 Dépenses imprévues	10 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	0,00	20 immobilisations incorporelles	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	204 Subventions d'équipement versées à des organismes	0,00
		21 Immobilisations corporelles	13 284,00
		23 Travaux	749 195,00
		040 Opérations d'ordre entre sections	13 000,00
		041 Opérations patrimoniales	0,00



⇒ **Evolution des dotations de l'Etat**

	Dotations en 2014	Dotations 2015	Dotations 2016	Dotations 2017
TOTAL (toutes dotations confondues)	264 109,00	255 086,00	237 737,00	230 457,00
Perte nette entre 2014 et 2017		-33 652,00		
En %		-13%		



Budget principal 2017—Quelques repères

⇒ **Vote des taux: RAPPEL**

RAPPEL

Taux Moyens communaux de 2001			
	National	Départemental	Maury
TH	13,56%	12,65%	14,29%
TFB	17,28%	17,71%	21,35%
TFNB	41,29%	44,43%	59,51%

Taux Moyens communaux de 2016			
	National	Départemental	Maury
TH	24,38%	25,07%	15,22%
TFB	20,85%	22,23%	21,50%
TFNB	49,31%	51,79%	60,70%

Evolution des taux de la commune			
Année	TH	TFB	TFNB
2005	15,22	21,50	60,70
2006	15,22	21,50	60,70
2007	15,22	21,50	60,70
2008	15,22	21,50	60,70
2009	15,22	21,50	60,70
2010	15,40	21,50	60,70
2011	15,40	21,75	61,42
2012	15,22	21,50	60,70
2013	15,22	21,50	60,70
2014	15,22	21,50	60,70
2015	15,22	21,50	60,70
2016	15,51	21,90	60,70
2017	15,51	21,90	60,70

Les tableaux ci-dessus retracent l'évolution de ces dernières années: la commune avait des taux très supérieurs aux moyennes départementales et communales en 2001 en matière de foncier bâti et de taxe d'habitation.

Le commune se trouve maintenant bien en-dessous des taux moyens nationaux et départementaux en matière de taxe d'habitation et en-dessous des taux moyens départementaux pour le foncier bâti.

⇒ **Les principaux projets d'investissements de l'année 2017 inscrits au budget de la commune:**

- Création d'un relais de proximité.....269 900€
- Acquisition de matériel de désherbage (dont balayeuse)..... 124 080€
- Rénovation thermique du groupe scolaire.....157 000€
- Construction d'un colombarium..... 40 460€
- Création d'une aire de lavage et récupération des eaux pluviales (budget eau-assainissement).. 638 581€



La mairie communique

Communication internet



En complément des publications habituelles, la municipalité souhaite améliorer la diffusion des informations auprès des administrés. Pour cela, nous proposons de diffuser toutes les publications, informations municipales, avis de coupure d'eau, etc...par le biais d'internet.

Dans le cas où vous souhaiteriez recevoir régulièrement ces informations, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser un message de confirmation à l'adresse suivante: **mairie.maury@wanadoo.fr**

Bien entendu, l'anonymat de chacun sera préservé lors des envois groupés.

Et retrouvez toutes nos publications et informations sur le site internet de la mairie:

<http://www.maury-village.com>



Les travaux en cours de la commune

Le relais de proximité bientôt opérationnel

Les travaux du nouveau bâtiment dénommé « Relais de proximité » sont sur le point de s'achever.

Félicitons l'ensemble des corps de métiers et notamment le gros œuvre, **l'entreprise Pélissier d'Ansignan**, pour avoir employé tous les moyens afin de respecter les délais impartis.

Les différentes réunions partenariales avec les futurs locataires ont permis de prendre en compte, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les besoins des uns et des autres pour avoir un projet adapté.

Toutefois courant juillet, le Dr Mathilde Lemoine, installée à la Maison de Santé de Saint-Paul de Fenouillet, a décliné définitivement l'offre de la commune d'effectuer des permanences à Maury, compte tenu de sa charge de travail. Or, le manque de médecins se fait cruellement sentir sur l'ensemble du territoire national. La commune et la communauté de communes mettent tout en œuvre pour en rechercher d'autres.

De fait, ce sont différents praticiens paramédicaux qui occuperont la salle réservée initialement au médecin.

Ainsi, à compter du 1^{er} février 2018, le nouveau bâtiment sera occupé comme suit :

⇒ **Au rez de chaussée** : le cabinet d'infirmières de Maury, un bureau pour l'accueil du public réservé aux Services des Soins Infirmiers et d'Aide à Domicile (SSIAD) de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural 66 (ADMR66) et une salle pour les soins paramédicaux et de bien-être.

A l'intérieur de celle-ci, officieront :

- ✦ M. Martin Busca, ostéopathe,
- ✦ Mme Adélaïde Rouby, esthéticienne,
- ✦ Mme Marie-Pierre Marassé, podologue,
- ✦ Mme Emma Vicens, masseuse ayurvédique,
- ✦ Mme Christine Calvet, naturopathe,

D'autres personnes sont susceptibles d'intervenir ponctuellement.

Les parties communes représentent la salle d'attente, un WC adapté et un local de rangement.

⇒ **A l'étage** : il est réservé entièrement aux salariés du SSIAD (ADMR 66).

En contrepartie, la commune percevra chaque mois un loyer global, réparti au prorata des surfaces louées, d'un montant de 1 500 € TTC, hors charges.



Poursuite des travaux de rénovation et de sécurisation du groupe scolaire

S'agissant de l'un des plus vieux bâtiments communaux, la commune poursuit les travaux de rénovation selon son programme pluriannuel d'investissements.

Travaux de sécurisation:

En effet, au fil des années, le groupe scolaire a connu des transformations et des extensions : cantine, gîtes, transformation du préau... entraînant des difficultés d'équilibre du réseau électrique au niveau du tableau général.

A cela s'ajoute le fait qu'il existe pour l'ensemble de ces bâtiments 4 abonnements auprès d'ENEDIS (ex-ERDF). Dans un souci de sécurisation du réseau et de diminution des charges de fonctionnement, il est apparu nécessaire de devoir reprendre les branchements. Ces travaux ont été réalisés durant les vacances de printemps.

En suivant, la commune a fait installer, dans l'ensemble du groupe scolaire, un visiophone avec ouverture du portail par gâche électrique. Le système s'inscrit dans le cadre du plan vigipirate et de la nécessité de sécuriser davantage les abords de l'école. Cela permet surtout au personnel et particulièrement durant le temps du périscolaire, de pouvoir actionner l'ouverture du portail depuis les différentes salles, sans avoir à se déplacer.

Coût des travaux de sécurisation : **7 291 € (subvention obtenue : 5 762 €)**

Travaux de rénovation:

Parallèlement, cet été, les services techniques de la commune ont rénové la classe primaire CM1-CM2, occupée par Mme la Directrice. Ainsi, les agents ont procédé à la réfection des peintures, des dalles de faux-plafond et à la suppression d'une cloison. Coût des travaux : **1 969 € TTC (hors main d'œuvre).**





Les travaux en cours de la commune



Aire de remplissage/rinçage des pulvérisateurs agricoles: les travaux démarrent enfin!



L'opération est à l'étude depuis maintenant près de 5 ans, date à partir de laquelle, le comité de pilotage réunissant l'ensemble des représentants de la filière viticole, les représentants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et la commune ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en conformité l'aire de remplissage qui existe à l'heure actuelle.

La conception de l'opération en elle-même et l'obtention des financements nécessaires ont été rapidement bouclées. L'acquisition de l'assiette foncière, quant à elle, a nécessité beaucoup plus de temps. La promesse de vente avec la propriétaire n'a pu être signée que fin août 2017, retardant malheureusement la mise en œuvre du projet.

Compte tenu de son importance, le conseil municipal a organisé une réunion publique d'information le 13 juillet dernier.

Rappel de l'objectif principal : anticiper sur la préservation de la ressource en eau.

Le projet prévoit la réalisation :

- D'une aire de remplissage et de rinçage sécurisée des pulvérisateurs, composée:
 - ↳ de 3 quais d'accueil des pulvérisateurs,
 - ↳ d'un local technique,
 - ↳ d'une zone de manœuvre (voirie),
 - ↳ d'une plateforme de prétraitement,
 - ↳ d'une unité de traitement des effluents phytosanitaires de type BIOBAC
- Du raccordement aux réseaux et de la viabilisation de l'accès ;
- De la réalisation d'ouvrages nécessaires pour la récupération des eaux pluviales



Ce dernier point confère à l'opération son caractère innovant dans la mesure où les nouvelles potences seront alimentées par les eaux pluviales mais aussi le trop-plein d'irrigation, ce qui évitera l'utilisation d'eau potable et fera faire l'économie de plusieurs centaines de mètres cubes d'eau.

Plus que jamais, la ressource en eau devient un enjeu primordial pour satisfaire l'ensemble des besoins et il nous appartient d'agir avec exemplarité.

Au-delà, il s'agit également de montrer une image positive de notre terroir viticole et un effet « vitrine » pour les autres collectivités qui voudront se lancer dans des démarches similaires.



Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Montant des travaux TTC	585 840 €	Subventions Agence de l'Eau	417 478 €	65%
Maîtrise d'œuvre	32 400 €	FCTVA	104 727 €	16%
Missions connexes : contrôle technique, sécurité chantier, géomètre	20 341 €	Autofinancement de la commune	116 376 €	19%
TOTAL	638 581 €	TOTAL	638 581 €	

La commune poursuit ses efforts dans l'efficacité énergétique de ses bâtiments communaux

Après avoir réalisé en 2016 les travaux de rénovation des installations de menuiserie et de chauffage de la mairie, c'est au tour du groupe scolaire que les efforts de la commune se porteront en 2018.

En effet, le plan d'actions issu du diagnostic énergétique réalisé et suivi par le Syndicat Départemental a mis en priorité le traitement de ces bâtiments par rapport à leur usage et les déperditions énergétiques.

L'ensemble du patrimoine immobilier représente une surface développée de près de 6 000 mètres carrés, tous bâtiments confondus. La plus grande partie de cette surface est datée de la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle (mairie – groupe scolaire – salle des fêtes).

De plus, la rapidité des progrès technologiques conduit les collectivités à adapter leurs équipements en fonction de leur usage et des consommations électriques.

Celles-ci représentent une part non négligeable dans les budgets de fonctionnement des collectivités, soit environ chaque année **7 % de ses dépenses de fonctionnement**. Or, la bonne administration du patrimoine est devenue un paramètre essentiel dans la gestion des crédits budgétaires.

Parallèlement, le gouvernement a mis en place en 2016, un dispositif de contractualisation dénommé **contrat de ruralité** offrant aux communes rurales, à travers l'intercommunalité, la possibilité d'obtenir des aides à l'investissement local.

Ainsi, par l'intermédiaire de la communauté de communes, la commune de Maury s'est vue notifier une subvention d'un montant de **99 018 € !**

Une dernière subvention demandée au Conseil Départemental 66 est en attente de décision avant de pouvoir commencer les travaux qui seront programmés dans le courant de l'année prochaine.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Nos ruralités
Une chance pour la France

Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES		RECETTES		
Montant des travaux TTC	169 747 €	Subvention Etat	99 018 €	58%
		Subvention CD66	14 145 €	8%
		FCTVA	27 845 €	16%
		Autofinancement de la commune	28 739 €	18%
TOTAL	169 747 €	TOTAL	169 747 €	100%



Le SYDEEL 66 propose un service d'aide aux communes pour la gestion des consommations d'énergie

La commune poursuit la rénovation de son réseau d'éclairage public :

Au chapitre des économies d'énergie, les consommations d'électricité liées à l'éclairage public représentent en moyenne chaque année près de 15 % des charges de fonctionnement de la commune.

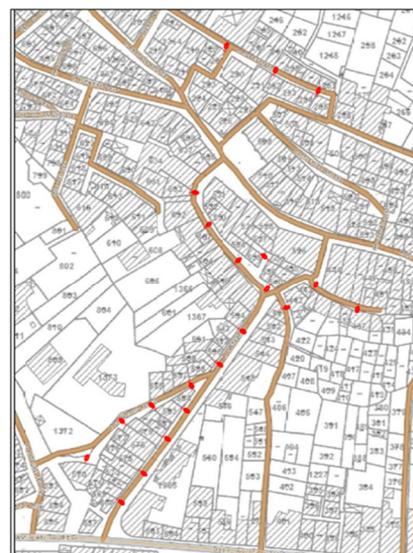
Comme le restant du patrimoine de la commune, le réseau d'éclairage nécessite également d'être modernisé.

Concrètement, le conseil municipal a approuvé le 3 octobre dernier le projet du SYDEEL66, maître d'ouvrage délégué, de lancer la 2^{ème} tranche de travaux de renouvellement de 21 consoles et luminaires : **rue Pasteur (14), rue Arago (4) et rue Robespierre (3)**.

Comme la 1^{ère} tranche, les nouvelles lampes seront équipées d'un module qui abaisse la tension à partir d'une certaine heure.

Montant estimé des travaux: 18 840 € TTC

Autofinancement de la commune : 9 469.49 € TTC





2018 : Lancement de l'étude de requalification du cœur de village

La perte d'attractivité des centres-bourgs est une problématique actuelle de notre société et l'ensemble des communes de la vallée de l'Agly y sont, elles aussi, confrontées.

La télévision, la radio et plusieurs articles de presse s'en font régulièrement l'écho. Les centres villes et notamment leurs commerces de proximité se portent mal dans nombre de communes qu'elles soient grandes ou petites.

Le vieillissement des populations et de l'habitat, l'étalement urbain, la surabondance en périphérie des commerces, le développement du numérique, les changements de comportements des consommateurs, un habitat souvent inadapté aux nouvelles exigences des familles... Les causes de la dévitalisation de nos centres villes sont multiples et ces espaces sont devenus particulièrement vulnérables.

Ainsi, habitants, commerces et équipements (principaux vecteurs de vitalité) abandonnent les cœurs de bourgs et les espaces publics n'assurent plus de fonctions structurantes. Délaissés en termes d'usage, les centres-bourgs perdent en qualité au fil du temps.

Le préalable à tout cela est bien d'établir un diagnostic pertinent permettant à terme de refaire des centres villes la priorité de l'action municipale, mais surtout, de redonner envie aux habitants de se réapproprier leur cœur de ville.

C'est pourquoi, l'association du Pays Vallée de l'Agly va porter une étude de revitalisation des centres-bourgs. Sur les 36 communes situées dans la vallée, 11 se sont inscrites dans cette démarche.

En effet, la mutualisation de cette étude permet financièrement d'en limiter le coût grâce à un cofinancement européen et par la suite d'avoir une stratégie de cohérence globale pour l'obtention ultérieure de subventions dans le cadre du plan d'actions qui en découlera.

L'étude devrait démarrer dans le courant du 2nd semestre 2018 et fera l'objet d'une concertation.



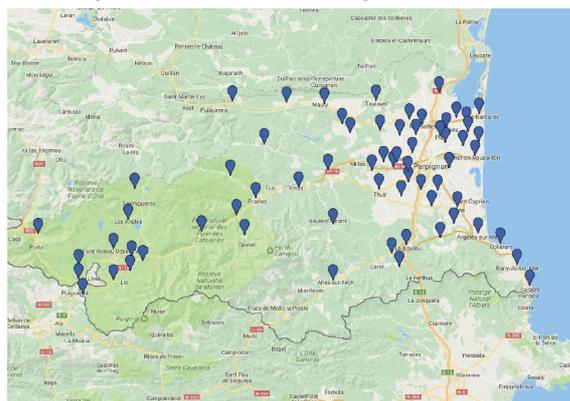
Une borne de recharge pour les véhicules électriques posée à Maury par le SYDEEL 66.

Inaugurée le 9 novembre 2017, place du Boutas, cette borne fait désormais partie d'un réseau qui se déploie dans les Pyrénées Orientales.

L'inauguration de la borne a eu lieu en présence de Jacques Arnaudès, président du Syndicat Départemental d'Énergies et l'Électricité des Pyrénées-Orientales, SYDEEL66, du maire de la commune, Charles Chivilo, et des élus locaux.

Au centre de la traversée d'agglomération, sur le parking qui domine le passage du Maury, les véhicules peuvent s'approvisionner avec Révéo, réseau public de bornes de recharge de la Région Occitanie.

Pour tout renseignement complémentaire: www.sydeel66.fr





Gestion des besoins: la ressource en eau, bassin d'irrigation et activité de baignade, une adéquation de plus en plus difficile.



Au printemps dernier, le conseil municipal et le comité syndical de l'ASA de la Mouillère, ont pris ensemble la décision de cesser l'activité de baignade. La population a été informée par un courrier du 10 mai et les travaux nécessaires à la sécurisation du site ont été réalisés dans le même temps.

Le sujet, à l'étude depuis l'été 2016, est délicat tant il a fait l'objet de débats, de réflexions et de réunions avec les élus et les représentants de l'association de la Mouillère.

En effet, la principale difficulté se trouve dans la nécessité de préserver notre ressource en eau, de satisfaire en priorité les besoins en eau potable pour les usagers et l'agriculture.

Force est de constater que le déficit en pluviométrie ces dernières années inquiète de plus en plus toutes les instances, la commune participant en outre à de nombreuses réunions à ce sujet avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, etc...



Concernant la baignade, malgré le service que cela apportait à l'ensemble de nos concitoyens et son attrait touristique, les difficultés suivantes se sont accumulées au fil des années:

- diminution de la ressource en eau durant l'été et par voie de conséquence, difficultés croissantes de remplissage du bassin après chaque vidange pour avoir une eau propre à la baignade et être en conformité avec les normes sanitaires;
- difficultés d'arroser les jardins pour les adhérents de l'association de la Mouillère, qui s'acquittent, chaque année, d'une redevance auprès de celle-ci.
- obligation d'accroître les moyens en vue d'assurer la sécurité et la salubrité du site pendant la baignade mais aussi pendant les vendanges qui démarrent dès la mi-août ;

De plus, en cas d'accident la responsabilité du Maire est engagée. Pour affiner les risques encourus, la commune a pris l'attache auprès d'un avocat. L'analyse de l'ensemble de ces motifs et des solutions possibles ont conduit le conseil municipal et l'ASA à prendre la décision de cesser l'activité de baignade et les précautions nécessaires afin d'éviter tout accident.

De manière tout à fait démocratique, certains d'entre nous ont réagi en demandant à la municipalité d'organiser une réunion publique, réunion qui n'a pu se dérouler qu'après les vendanges, soit le 25 octobre dernier.

Si, lors de cette réunion, des pistes de solution ont été évoquées, il n'en demeure pas moins que le manque d'eau pour les années à venir reste la préoccupation majeure de cette problématique.





La commune est passée au « 0 phyto »



La réduction de l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine, et également sur l'environnement, l'eau, la biodiversité et les services écosystémiques qui en dépendent.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a obligé l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics à ne plus utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis le 1^{er} janvier 2017.



Soucieuse de l'empreinte de ces usages sur notre environnement et de la préservation de nos générations futures, la collectivité s'est employée à réaliser un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires communément appelé PAPPH :

Concrètement, supprimer l'utilisation des produits chimiques utilisés pour le désherbage supposait de revoir l'organisation des services, l'optimisation des tâches confiées et d'évaluer le temps supplémentaire en passant par le désherbage mécanique.

De plus, ce document de travail a permis d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau (**45 280 €**, dont **38 000 €** pour la balayeuse) pour l'équipement de ses agents avec du matériel, notamment électrique, plus performant.



A cet effet, le 7 décembre dernier, notre commune a obtenu son label de la charte régionale "**Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages**", auprès de la FREDON LR, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, Organisme à Vocation Sanitaire (OVS), délégataire de missions de service public, issu des Codes rural et de l'environnement.

CINEMA à Maury

Depuis le mois d'octobre les séances ont lieu chaque 1er et 3ème vendredi du mois sur la même base horaire:

1er vendredi: 18h30: Ciné-jeunesse..... 20h30: tout public (films récents)

3ème vendredi: mêmes horaires — projection de films de plus de 4 mois en diversifiant les thèmes (spécifiques, version originale, documentaires, comédies musicales...)

Nous espérons ainsi apporter de la distraction dans notre village, attirer le plus grand nombre de spectateurs et, pour le jeune public, développer l'engouement pour le 7ème art.

- Tarifs: 5€
- Tarif réduit (moins de 18 ans, demandeurs d'emploi): 4€
- Abonnement 6 séances: 30€ (entrée offerte le jour de l'achat de la carte).

Pour plus d'information: Mairie de Maury - 04 68 59 15 14— Cinémaginaire: 04 68 08 22 16





Nouvelles procédures



Refaire sa carte d'identité: désormais pour toutes demandes de passeport biométrique et de carte nationale d'identité

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS): <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques. Certaines mairies reçoivent sur rendez-vous

Mairie de Latour de France : Uniquement sur rendez-vous au 04 68 29 02 25

Mairie de Saint Paul de Fenouillet : du lundi au vendredi de 9h-12h/14h-17h – Tél : 04 68 59 00 26

- Je rassemble les pièces justificatives ;
- Je me présente au guichet de la Mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales;
- Je retire ma carte d'identité dans la Mairie où j'ai déposé ma demande.



Le permis de conduire

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet de la préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérable par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS. »
- Je me rends sur: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant « je fais une demande en ligne »
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.

- En cas de vol ou de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande
- Je reçois mon permis à mon domicile

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent à la préfecture de Perpignan, rue Lazare Escarguel

(Lundi - Mardi - Jeudi: de 09h00 à 15h30 /Mercredi - Vendredi: de 09h00 à 12h00).



Refaire sa carte grise: TELE-PROCEDURE

A compter du mois d'octobre 2017, conformément à l'arrêté du ministre de l'intérieur du 14 août 2017, les opérations figurant dans la liste ci-après

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| • Duplicata | • Déclaration de cession |
| • Changement de domicile | • Changement de titulaire |

doivent obligatoirement être réalisées par:

Télé-procédure depuis le site internet <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

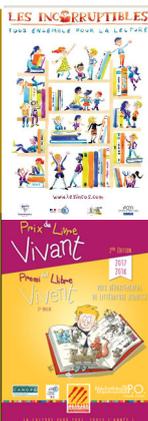
Ou par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile habilité au Système d'Immatriculations des Véhicules (SIV):

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous avez la possibilité d'utiliser le point d'accès numérique en préfecture.

En conséquence, vous n'aurez plus à retourner votre dossier « papier » en préfecture.



La bibliothèque, croisement culturel



Avec l'école, deux sélections de livres sont proposées aux quatre classes

"Les Incorruptibles", sélection nationale et "Le livre vivant", sélection départementale. Ces actions de développement de la lecture donnent un cadre favorable, elles stimulent aussi des créations théâtrales dont Maury apprécie les adaptations.

A PPEL AUX ADHÉRENTS
15€ par an pour les adultes
Gratuit pour les enfants
Du mardi au samedi de 14h à 18h

Dans le cadre de sa mission de diffusion culturelle, la bibliothèque dans ses murs et hors les murs, valorise tous les supports : romans, documentaires, BD, livres jeux, ouvrages bilingues, CD, DVD, des spectacles. Toutes les tranches d'âges sont concernées. La qualité des ouvrages et des programmes, les aides publiques y contribuent largement.

TEXTES & MUSIQUES

L'adaptation proposée par la Compagnie **TROUPUSCULE** dans le contexte des célébrations de la Saint-Brice a augmenté la présence du public. Textes et interprétations ont comblé des attentes multiples. Des enfants, dont on a remarqué l'attention soutenue, des professionnels aux côtés des villageois, jeunes, adultes, seniors ont chacun apprécié la virtuosité de l'esprit et de la langue de Voltaire. "Sur scène, les changements de décor et de costumes se fabriquent au fur et à mesure, la guitare acoustique joue en direct, c'est drôle et intelligent". Avec une énergie débordante, quatre acteurs proposent cette version moderne et font de Candide le vecteur de la philosophie de Voltaire.



LES FILMS

Les DVD de la bibliothèque ont des droits d'auteurs spécifiques qui permettent le prêt dans un cadre privé et/ou dans un cadre public. La fête de la Saint-Brice a stimulé le choix d'un film qui s'adresse à tous les publics : Hugo Cabret de Martin Scorsese. Les films font aussi ciment culturel et la bibliothèque joue son rôle en participant à des moments de partage.

Dimanche 19 nov 16h00
Salle des fêtes



Tout public
Libre et gratuit

HUGO CABRET
Martin Scorsese
Oscar de l'Année - 2002

LES RENDEZ-VOUS REGULIERS

⇒ **LECTURES AU RESTO DU COEUR**

Dans sa mission de service public et de culture pour tous, la bibliothèque est présente au resto du coeur de 14h à 16h, le premier mercredi de chaque mois : **06/12; 03/01; 07/02; 07/03; 04/04; 02/05; 06/06.**

L'ouverture de la bibliothèque s'effectue ces jours à 16h30 (et non à 14h00).

⇒ **FRANÇAIS LANGUE ETRANGÈRE**

Ateliers linguistiques de 19h00 à 20h00, les troisièmes vendredi du mois, en présence d'intervenants : **19/01; 16/02; 16/03; 13/04; 18/05; 22/06**

⇒ **LES RENDEZ-VOUS LITTERAIRE DES BÉBÉS:**

Dès le plus jeune âge, venez faire de la lecture un plaisir

Le premier samedi du mois entre 10h et 11h en français et entre 16h et 17h en anglais.

⇒ **LES DROITS DES FEMMES 2018**

Cette année, le projet est de faire la place à **Louise Labé 1524-1566.**

Des lectures de textes qui plongent notre actualité dans notre passé culturel.



TEXTES & DANSES

Cette année, la bibliothèque a signifié ses interactions avec le spectacle vivant et la danse en particulier. En mars, lors de la journée des droits des femmes à Maury, la Compagnie Le kami a mis des lectrices en danse avec des textes de Françoise Héritier, Baudelaire, Boëce, Andrée Chédid...

Aussi en été, lorsque Chloé Bernier, chorégraphe et danseuse, a présenté son spectacle "Petite terre.Vaste rêve" en mettant aussi à l'honneur Andrée Chédid, la bibliothèque a proposé une rencontre avec des danseurs pour valoriser les liens entre art et littérature.



De la même façon, à l'école, nous avons lu dans le cadre des Incorruptibles **Monsieur Tigre se déchaîne** de Peter Brown. Avec la bibliothèque, les livres et les enfants font une histoire. Ainsi, en octobre, nous étions nombreux à accueillir la Compagnie **IJKA**.

Sans parole grâce à la danse, un texte se dit entre zèbre et tigre, entre homme et femme. Ils s'attirent, ils se repoussent symboliquement. Dompter un lion! Transformer une femme d'intérieur en zèbre au galop!... C'est ce qui s'est joué entre les danseurs-acteurs, Katherine Webster et Jorge Domingas-Marques. Dans le public, la présence des adultes a conforté le choix de proposer les spectacles vivants de la bibliothèque dans des temps qui permettent de partager un événement culturel ensemble entre petits et grands.



Actualités du club du 3ème âge

Mot de la Présidente, Geneviève Estève

Le club Maury Loisirs poursuit sa route même si au fil des ans les responsables constatent avec tristesse et nostalgie, la disparition de celles et ceux qui quarante ans plus tôt l'avaient fondé.

Cependant l'année qui s'achève a été riche en rencontres, animations et sorties qui ont eu l'avantage de conforter les contacts, tisser des liens d'amitié plus forts.

Quelques temps forts cette année qui ont donné lieu à ces manifestations d'amitié:

- Dimanche 22 janvier: « Accueil et convivialité » au cours de la grande rife ouverte à tous;
- Samedi 26 février: après-midi musical aux Dômes de Rivesaltes sur les musiques du « Boléro » de Ravel;
- Dimanche 19 mars: un peu de rire à l'occasion du repas annuel du club avec le Rio Ramuntshow;
- Samedi 8 avril: le gastronomie à l'honneur lors de la sortie en Espagne dans la vallée d'en Bail et la Foire au cochon;
- Dimanche 21 mai: de la bonne humeur autour d'un repas familial caractérisé par la préparation du repas et une séance de loto pour animation;
- Dimanche 2 juillet: nature et art conforme à la sortie dans la vallée verte de Saint Laurent de Cerdans, capitale de l'Espadrille et création catalane Les Toiles du Soleil;
- Dès le 19 septembre, le mardi c'est la reprise après la pause estivale. Les séances de lotos regroupent une bonne trentaine d'adhérents. Durant 1h30 le jeu est animé et suivi d'un goûter dégusté avec gourmandise. La fin de la récréation sonne à 17h et tous repartent avec la joie de se retrouver le mardi suivant;
- Dimanche 24 septembre: sortie en Espagne « entre Terre et Mer » pour une mini croisière de Roses à Cadaques et visite d'Ampuriabrava;
- Dimanche 10 décembre la foire au gras à Belpech sera placée sous le signe de la gastronomie et du plaisir des sens.

Quelques dates à venir et à retenir:

- Dimanche 17 décembre: repas de Noël offert par la municipalité aux personnes âgées du village de 75 ans et plus et les adhérents du club
- Dimanche 21 janvier 2018: grande rife
- Dimanche 11 mars 2018: repas annuel
- Dimanche 27 mai 2018: repas familial





Prévention

les mérules dans l'habitat

En 2016, plusieurs cas de mérules ont été signalés dans notre département. Ce champignon lignivore s'attaque notamment aux charpentes et aux boiseries des maisons humides et mal aérées, susceptible d'avoir un impact sur la solidité même du bâtiment.

Face à cette situation, il est rappelé aux propriétaires ou occupants d'immeubles contaminés par les mérules de **déclarer cette situation en mairie**.

Une quarantaine de champignons peuvent infecter les bois d'une maison et les dégrader complètement s'ils y trouvent les conditions d'humidité, de chaleur et de confinement suffisantes.

Les mérules sont les plus dangereuses de ces champignons, mais comme tous les autres, les mérules ne peuvent infester une maison bien conçue et normalement entretenue.

La meilleure prévention consiste à surveiller et entretenir régulièrement le bâtiment.

Un contrôle au moins une fois par an et après de grosses intempéries (pluie torrentielle, tempête, neige, gel) est nécessaire aux endroits suivants:

- Les abords des bâtiments: présence de végétaux, mauvais état des égouts,...
- Les façades: robinets et gouttières à réparer, enduits de mur cloqués, salissures, fissures,...
- Le toit: cheminées fissurées, tuiles cassées, chatières bouchées, ...
- Et chacun des niveaux de la maison (du sous-sol aux combles): fuites, bouches de ventilation cassées ou obstruées, joints de douche dégradés, ...

Pour en savoir plus: www.logement.gouv.fr ou www.anah.fr



La chenille processionnaire du pin: un danger pour l'homme et les animaux

Quels risques pour l'homme et les animaux?

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée ou excitée et peuvent être emportés par le vent. Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoéine », se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineuses accompagnées parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

Les poils sont très présents dans les nids définitifs puisque deux mues y sont effectuées et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes. Les actions à mettre en œuvre sont liées au cycle de l'insecte qui peut varier selon les conditions climatiques. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si toutes les chenilles vivantes sont détruites, vos arbres peuvent être ré-infestés l'année suivante. Les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années. Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans notre région.

Les traitements les plus respectueux de l'environnement:

Lutte mécanique: Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids en cas d'attaque ponctuelle, sur les arbres facilement accessibles. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).

Traitement phytosanitaire biologique: Appliquer un traitement avec un insecticide biologique qui agit par ingestion, spécifique des larves de lépidoptères. Respectueux de l'homme et des animaux, préserve la faune utile.

Le piégeage de masse: l'écopiege et le piège à phéromone:

⇒ Le piège à phéromone permet la capture des papillons mâles.

⇒ L'écopiege, quant à lui, permet la capture et la destruction des chenilles.

Pour plus de renseignements
Contactez-nous !

Fédération Départementale des Groupements
de Défense contre les Organismes Nuisibles
de l'Aude et des Pyrénées-Orientales

FDGDON 66
Nicolas BENNES 07 85 25 54 18
nbennes.fgdgon66@orange.fr



Partenaire :
La Mésange Verte - ZAE L'Usine
11 rue de la RETIRADA - 66670 BAGES





Vie locale

Inscription sur les listes électorales: dernier délai le 30 décembre

Les inscriptions se font tous les jours en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 jusqu'au 29 décembre.

Une permanence sera effectuée en mairie le samedi 30 décembre de 9h00 à 11h00.

Bientôt 16 ans? Pensez au recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement indispensable**

pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JCD) à Perpignan où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).



Etat Civil:

Naissances 2017					
Nom	Prénom	Date	Nom	Prénom	Date
SCHOSSELER	Aria	28/04/2017	MARTY	Lorenzo	14/09/2017
BAERT	Thaïs	29/05/2017	NDIAYE	Issa	06/11/2017
LONCAN-LECHAUVE	Loaune	06/08/2017			

Décès 2017					
Nom	Prénom	Date	Nom	Prénom	Date
RAYNAUD	Serge	22/02/2017	AUSTRUY Ep MAILLARD	Lucette	19/09/2017
GELLY	Danton	15/04/2017	POUDEROUX	Robert	11/10/2017
BURBKAM	Aurélie	20/05/2017	HOMEDES	Virgile	24/10/2017
CODINA	Raymond	30/05/2017	TRICOIRE ép. ROUBY	Marie	15/11/2017
ALENTORN Ep LAFAGE	Rose	26/07/2017	CHEVROT	Jacques	04/12/2017

Nouveau visage à l'accueil du secrétariat:



Après 11 ans de bons et loyaux services au sein de la commune, Mme Séverine Vallier nous a fait part, fin juillet, de sa nomination dans un nouveau poste au sein du CREPS de Font-Romeu et ce, à partir du 1^{er} novembre. Le conseil municipal a souhaité la remercier le 10 octobre dernier au cours d'un apéritif convivial au cours duquel Mme Calvet Monique a été présentée pour la remplacer.

Mme Calvet exerçait auparavant des fonctions similaires au sein de la commune de Tautavel.

Toute l'équipe souhaite la bienvenue à Mme Calvet.



Calendrier 2018 des manifestations à venir

calendrier susceptible d'évoluer:
d'autres manifestations peuvent être rajoutées dans le courant de l'année



17-déc	Repas de Noël des Aînés
21-déc	Spectacle de Noël de l'école
21-déc	Goûter de Noël de l'association judo club Agly Fenouillèdes
22-déc	Cinéma de l'école
11-janv	Vœux à la population
21-janv	Rifle des Aînés
09-févr	Rifle de l'école
17-févr	Carnaval organisé par l'association "Grandir à Maury" suivi d'un repas organisé par les pompiers
02-mars	Rifle du judo
11-mars	Repas des Aînés
16-mars	Rifle de l'école
15-avr	Maury fromage & chocolat
20-mai	Les Amorioles
27-mai	Repas des Aînés
15-16 juin	Festival Voix de Femmes
21-juin	Spectacle de fin d'années de l'école
23-juin	Saint Jean organisé par l'association "Grandir à Maury"
30-juin	Kermesse de l'école
30-juin	Gala de l'association judo club Agly Fenouillèdes
06-juil	Vernissage Toute Toile Dehors
juillet	séance de cinéma en plein air (date à déterminer)
14-juil	Bal organisé par l'association des chasseurs
04-août	Repas et bal organisés par l'association des chasseurs
12-août	Vide-grenier
11-nov	Fête de la Saint Brice



La commune accueille une nouvelle association: « GRANDIR A MAURY »

Son objectif est d'apporter l'Art et la Culture aux enfants de la commune de Maury, de dynamiser et agir en milieu rural. L'accompagnement de projets pédagogiques de l'école, l'échange intergénérationnel, la découverte du Monde et la socialisation sont les thèmes que l'association souhaite développer en:

- ⇒ proposant des évènements d'art et de culture aux enfants de l'école de MAURY qui pourront être ouvert aux personnes de la commune (ex : projection d'un film ou spectacle...) sur des temps scolaire ou extra-scolaire;
- ⇒ soutenant les projets pédagogiques et les actions des enseignants de l'école de Maury;
- ⇒ travaillant et agissant en collaboration avec les services publics, les différentes associations, organisations et commerces de la commune;
- ⇒ organisant des évènements, des ateliers, des réflexions à thème afin de favoriser des temps d'échange et/ou de récolter des fonds;
- ⇒ achetant du matériel : costume, sport, instrument de musique...;
- ⇒ permettant et facilitant l'intervention de divers professionnels (cirque, danse, théâtre...) qui proposeraient une activité sur la commune;
- ⇒ s'investissant dans toutes les activités qui mènent à l'épanouissement des enfants.